

Rénovation du bâtiment - Monteur | Monteuse en sanitaire et chauffage : préformation

RÉF | 9471

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif	Accéder à la formation de monteur/monteuse en sanitaire et chauffage central.
Programme	Module de formation de base en bâtiment (polyvalence) : <ul style="list-style-type: none">• Une formation théorique et initiation pratique en atelier (carrelage, menuiserie, électricité, plafonnage, pose de cloison, sanitaire, chauffage sanitaire, etc.)• Une formation générale (1 jour par semaine) en français, calcul, vie sociale, initiation en informatique et un module de guidance
Certification(s) visée(s)	Attestation de formation professionnelle
Type de formation	Organisme d'insertion socio-professionnelle (OISP) - Contrat de formation professionnelle pour chercheur d'emploi reconnu par Bruxelles Formation

ORGANISATION

Durée	13 à 14 semaines
Horaire	lundi mardi mercredi jeudi vendredi 8h-16h
Début	8 avril 2024 Trois fois par an: janvier, avril et septembre
Coût	Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis	Etre chercheur d'emploi inoccupé.. Avoir au moins 18 ans. Avoir au maximum le <i>certificat de l'enseignement secondaire du premier degré</i> de plein exercice (CE1D) ou son
------------------	--

administratifs

équivalence.

Connaître

Français : comprendre les consignes données par le formateur et dialogue, savoir lire et écrire.

Calcul : niveau équivalent CEB.

EN PRATIQUE**Pour s'informer et postuler**

Participez à une séance d'information suivie d'un test de positionnement. Pour toute inscription, contactez Monsieur Enzo Oubana par e-mail à l'adresse Enzo.oubana@bonnevie.be ou par téléphone au numéro : 0492/19 53 40. Il est nécessaire d'apporter à l'inscription une attestation A15 ACTIRIS ou l'accord interrégional si VDAB ou FOREM.

Pour s'informer uniquement

Téléphonez au 02/412.47.00 - 02/411.01.11 ou au formateur Monsieur Enzo Oubana : 0492/19 53 40.

Organisme**Centre de formation Bonnevie**

Rue de la Colonne, 54

1080 Molenbeek

Tél: 02 412 47 02 ou 05 ou 02 411 01 11